



Ordre des technologistes  
de laboratoire médical  
de l'Ontario

## Rapport statistique sur les inscriptions

---

# Technologistes de laboratoire médical : Rapport de 2023 sur les ressources humaines en santé

25, RUE ADELAIDE EST, BUREAU 2100 TORONTO  
(ONTARIO) M 5C 3A1  
Tél. : 416 861 9605 1 800 323 9672 Téléc. : 416 861  
0934  
[www.cmlto.com](http://www.cmlto.com)

Préparation : février 2024

Les renseignements contenus dans le document suivant appartiennent à l'OTLMO et ils ne peuvent être reproduits, en tout ou en partie, sans autorisation écrite.

© 2024, Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario.  
Tous droits réservés.



## Table des matières

### A. Introduction

- A.1 L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario .....1
- A.2 But du Rapport de 2023 sur les ressources humaines en santé (TLM)....1

### B. Méthodologie

- B.1 Description de l'ensemble de données.....3
- B.2 Catégories d'inscription.....4
- B.3 Circonscriptions électorales de l'OTLMO.....5

### C. Rapport sur les ressources humaines en santé concernant les TLM

- C.1 Survol des données sur les TLM.....7
- C.2 Technologist de laboratoire médical en exercice.....8
  - C.2.1 Profil d'âge.....9
  - C.2.2 Circonscriptions électorales.....11
  - C.2.3 Situation d'emploi.....12
  - C.2.4 Spécialités.....13
  - C.2.5 Principal domaine d'exercice.....14
  - C.2.6 Fonction principale.....15
  - C.2.7 Prestation de formation clinique aux TLM.....16
  - C.2.8 Nouveaux membres inscrits.....18
  - C.2.9 Démissions.....19

### D. Conclusion

- D.1 Résumé.....20



## A. Introduction

### A.1 L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario

L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) est l'un des 26 ordres de réglementation des professions de la santé définis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) qui encadre 29 professions de la santé en Ontario. La raison d'être de l'OTLMO consiste à protéger l'intérêt public ainsi qu'à veiller au respect des normes les plus élevées en matière de soins de santé en réglementant les quelque 6 700 technologistes de laboratoire médical (TLM) de la province. L'organisme fixe les exigences d'admission à la profession, les normes professionnelles d'exercice et il enquête sur les plaintes concernant la conduite des TLM en Ontario.

### A.2 But du Rapport de 2023 sur les ressources humaines en santé (TLM)

Le Rapport de 2023 sur les ressources humaines en santé de l'OTLMO constitue une analyse des données d'inscription qui traite de l'exercice de la technologie de laboratoire médical, de la situation d'emploi, des spécialités dans le domaine, de la prestation de formation clinique et de données démographiques. Dans le cadre de son mandat et tel que l'exige la loi, l'OTLMO recueille ces données durant les processus d'inscription initiale et de renouvellement annuel de l'inscription. Ce rapport fournit des indications sur les données démographiques et les changements aux pratiques ayant trait à la profession de TLM.

Souvent, la planification des ressources humaines en santé est guidée par les données sur les professionnels et portant sur l'exercice de la profession. Les données de l'OTLMO appuient les démarches élargies à cette fin qui sont entreprises par le ministère de la Santé relativement à la technologie de laboratoire médical. Le CMLTO soumet notamment des données au ministère de la Santé pour alimenter sa base de données sur les professions de la santé. De plus, le CMLTO soutient l'Institut canadien d'information



Ordre des technologistes  
de laboratoire médical  
de l'Ontario

sur la santé (ICIS) en fournissant des données pour alimenter sa base de données sur les travailleurs de la santé (HWDB).



## B. Méthodologie

### B.1 Description de l'ensemble de données

Dans le cadre du processus de renouvellement annuel de l'inscription, conformément aux règlements administratifs de l'OTLMO, tous les membres inscrits doivent renouveler leur inscription, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. On leur transmet alors des renseignements sur divers aspects de leur pratique, dont les emplois, les spécialités et la prestation de formation clinique. En plus de ce processus, tout changement en cours d'année au statut d'inscription ou aux données démographiques d'un membre inscrit est traité tel qu'il est indiqué. Cette approche permet de s'assurer que la base de données de l'OTLMO est à jour et dynamique.

Certains champs de l'ensemble de données servant à la préparation du présent rapport sont complets et exhaustifs, par exemple la circonscription électorale, l'âge et la spécialité. Cependant, bien des champs de données sont fondés sur l'autodéclaration des TLM. Deux limitations découlent de ce processus. D'abord, les données dans certains domaines ne sont pas nécessairement exhaustives. Dans le présent rapport, on note le nombre de TLM ayant fait une autodéclaration sur un sujet. Ensuite, dans certaines parties, des membres inscrits ont fait plus d'un choix. On le consigne si c'est pertinent.

Le rapport constitue un portrait exhaustif des données de 2023 de l'OTLMO sur les membres inscrits en exercice et les membres inscrits inactifs, au 9 février 2024.



## B.2 Catégories d'inscription

Conformément à la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical*, l'OTLMO compte trois catégories de membres inscrits, en exercice, inactifs, et d'urgence. Au moment de l'extraction des données, il y avait **6 679 membres inscrits à l'OTLMO**, soit **6 104 membres en exercice et 575 TLM non actifs**. Actuellement, aucun inscrit ne détient un certificat d'enregistrement d'urgence.

Les TLM en exercice sont soumis aux exigences énoncées dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical* et les autres règlements applicables dont les règlements administratifs de l'OTLMO. Cela comprend le Programme d'assurance de la qualité, les processus ayant trait aux enquêtes, aux plaintes et aux rapports, à l'aptitude professionnelle et à la discipline.

Les TLM inactifs satisfont aux exigences d'inscription de l'OTLMO, mais ils n'exercent pas la profession. Les membres inscrits qui sont inactifs sont soumis aux mêmes exigences que les membres inscrits en exercice, sauf le Programme d'assurance de la qualité. Ceux qui sont inactifs peuvent passer à la catégorie d'inscription de membre en exercice en satisfaisant aux exigences qui sont en vigueur à ce moment-là.

Les certificats d'inscription d'urgence ne sont délivrés que lorsque le ministère de la Santé ou le conseil d'administration du CMLTO déclare une urgence (c.-à-d. toute interruption importante du processus normal d'inscription des TLM au CMLTO). Les MLT d'urgence sont soumis aux mêmes exigences que les inscrits en exercice, avec l'exemption de l'exigence de l'examen national et doivent exercer sous la direction d'un superviseur MLT lors d'une urgence déclarée. Une fois qu'une urgence est déclarée terminée, les MLT d'urgence ont trois mois pour demander un certificat d'exercice, sinon leur certificat expire.



Ordre des technologistes  
de laboratoire médical  
de l'Ontario

En plus des catégories d'inscription indiquées dans la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical*, des TLM font partie des catégories définies par les statuts d'inscription internes de l'OTLMO. Par exemple, les gens ayant présenté une demande pour devenir des TLM n'ont pas été inclus dans la présente analyse puisqu'ils n'étaient pas inscrits auprès de l'OTLMO au moment de l'extraction des données. Les membres inscrits qui sont suspendus en raison du non-paiement des cotisations sont également exclus.



## B.3 Circonscriptions électorales

Les règlements administratifs de l'OTLMO décrivent huit circonscriptions électorales qui délimitent les régions ontariennes à partir desquelles les membres du Conseil d'administration sont élus. L'OTLMO mène des analyses de données au moyen des circonscriptions électorales puisqu'il s'agit d'un ensemble de données exhaustif permettant aux intervenants de découvrir des tendances concernant l'exercice de la profession qui sont associées à leur territoire en Ontario.

**Figure B.3 – Circonscriptions électorales de l'OTLMO**







**Table B.3 – Description des circonscriptions électorales de l'OTLMO**

Circonscription 1 – région du Sud-Ouest	Circonscription 2 – région du Centre-Ouest
Cités : London, St. Thomas, Stratford et Windsor; comtés : Bruce, Elgin, Essex, Grey, Huron, Lambton, Middlesex, Oxford et Perth; municipalité de Chatham-Kent, ville de St. Marys et canton de Pelée.	Cités : Brantford, Guelph et Hamilton; comtés : Brant, Dufferin, Haldimand, Norfolk et Wellington; municipalités régionales : Halton, Niagara et Waterloo.
Circonscription 3 – communauté urbaine de Toronto	Circonscription 4 – région du Centre-Est
Cité de Toronto.	Cités : Barrie, Kawartha Lakes, Orillia et Peterborough; comtés : Haliburton, Northumberland, Peterborough et Simcoe; municipalités régionales : Durham, Peel et York.
Circonscription 5 – région de l'Est	Circonscription 6 – région du Nord-Est
Cités : Belleville, Brockville, Cornwall, Kingston, Ottawa, Pembroke, comté de Prince Edward et Quinte West; comtés : Frontenac, Hastings, Lanark, Lennox, Addington et Renfrew; cités de Gananoque, Prescott et Smiths Falls; Comtés unis de Leeds et Grenville, de Prescott et Russell, de Stormont, Dundas et Glengarry.	Cités : Grand Sudbury, districts d'Algoma, Cochrane, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Sudbury et Témiscamingue; municipalité de district de Muskoka.
Circonscription 7 – région du Nord-Ouest	Circonscription 8 – membre sans fonction déterminée
Districts : Kenora, Rainy River et Thunder Bay.	Dans le but d'élire un membre sans fonction déterminée, englobe toute la province et les membres habitant à l'extérieur de l'Ontario.

**Note:** Les districts nommés dans la circonscription électorale 6 (région du Nord-Est) et dans la circonscription électorale 7 (région du Nord-Ouest) englobent toutes les municipalités à palier unique qui s'y trouvent. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario fournit une liste complète des municipalités à palier unique de chaque district.



## C. Rapport sur les ressources humaines en santé

### C.1 Survol des données sur les TLM

Figure C.1 – Profil d'âge de tous les membres inscrits de l'OTLMO

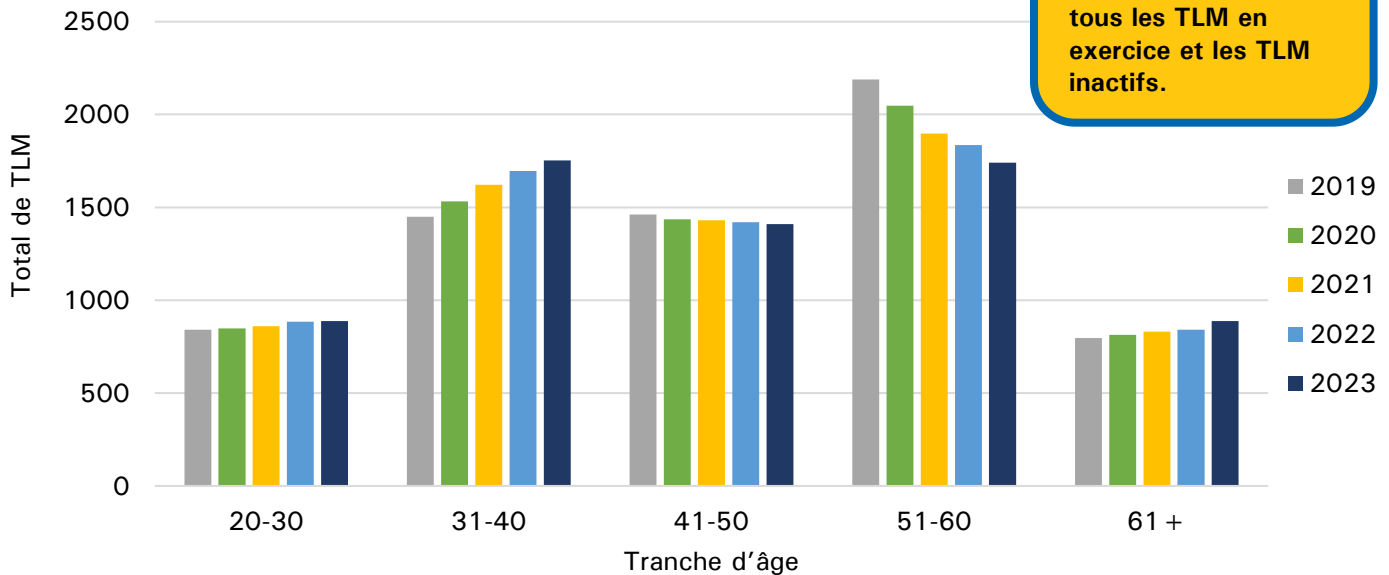
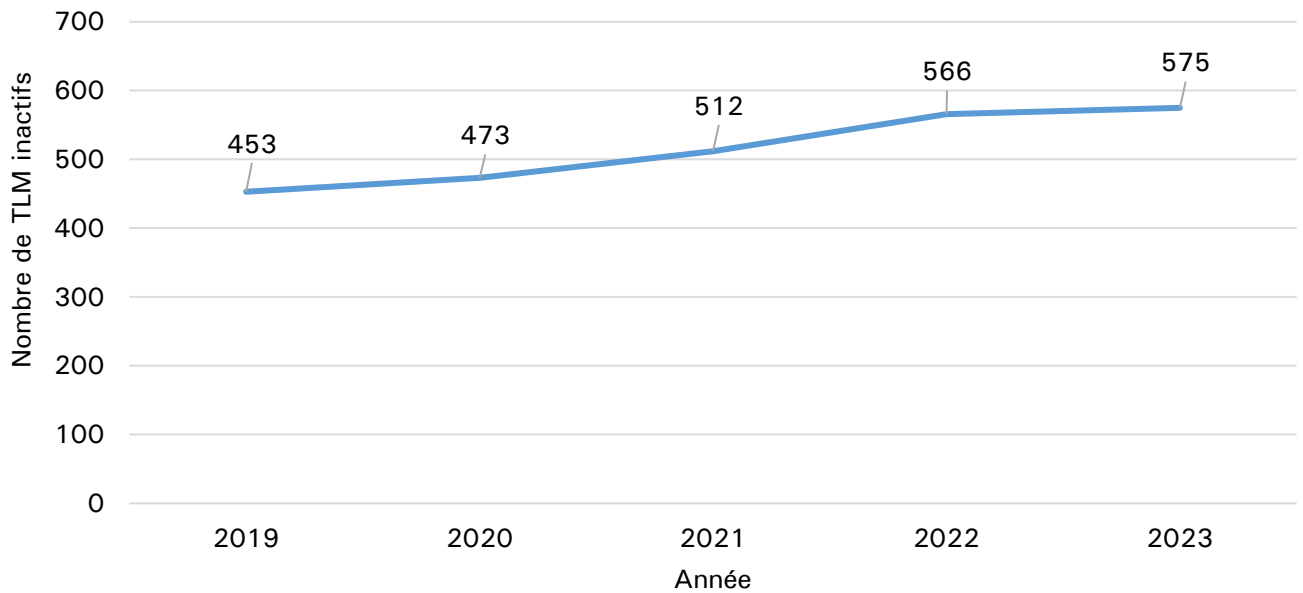


Table C.1 – Profil d'âge de tous les membres inscrits de l'OTLMO

Tranche d'âge	Total des membres inscrits (en exercice et inactifs)					Total des membres inscrits en exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
20-30	842	848	860	884	888	826	832	838	845	850
31-40	1 450	1 532	1 622	1 695	1 753	1 375	1 458	1 529	1 576	1 623
41-50	1 461	1 436	1 431	1 420	1 409	1 375	1 353	1 336	1 326	1 306
51-60	2 188	2 047	1 898	1 835	1 741	2 025	1 871	1 714	1 654	1 586
61 +	796	813	831	841	888	683	689	713	708	739
<b>Total</b>	<b>6 737</b>	<b>6 676</b>	<b>6 642</b>	<b>6 675</b>	<b>6 679</b>	<b>6 284</b>	<b>6 203</b>	<b>6 130</b>	<b>6 109</b>	<b>6 104</b>



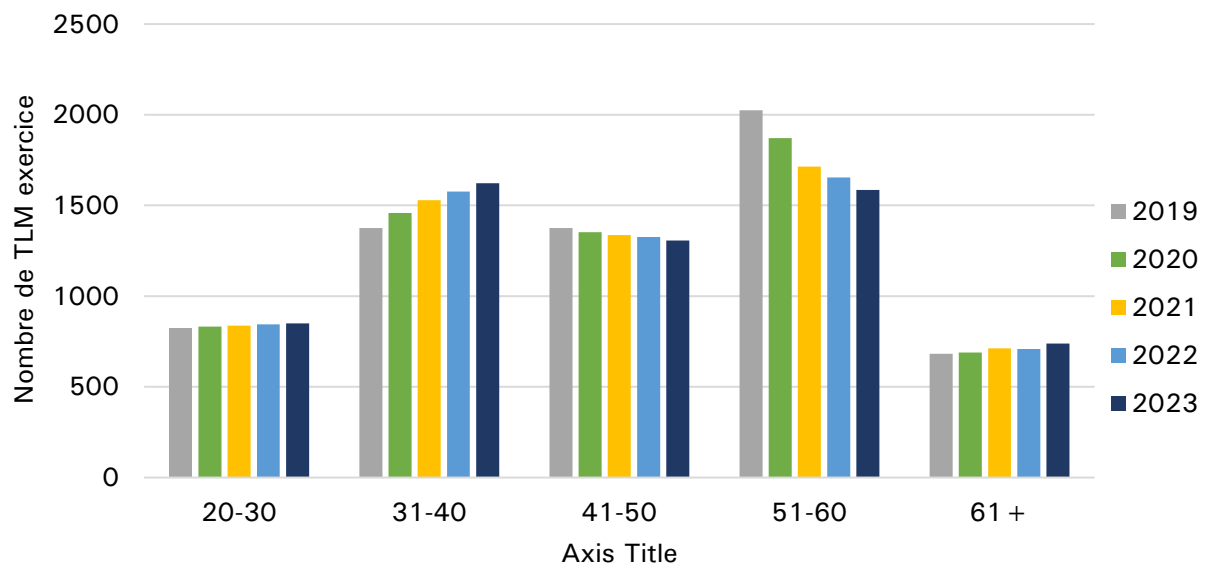
Figure C.1.2 – Membres inscrits à l'OTLMO qui ne sont pas actifs



## C.2 Technologistes de laboratoire médical en exercice

Toutes les autres analyses présentées dans ce rapport sont fondées uniquement sur les personnes inscrites en tant que membres en exercice dans la base de données de l'OTLMO au moment de l'extraction des données. À noter que les TLM peuvent modifier leur catégorie d'inscription en tout temps durant l'année.

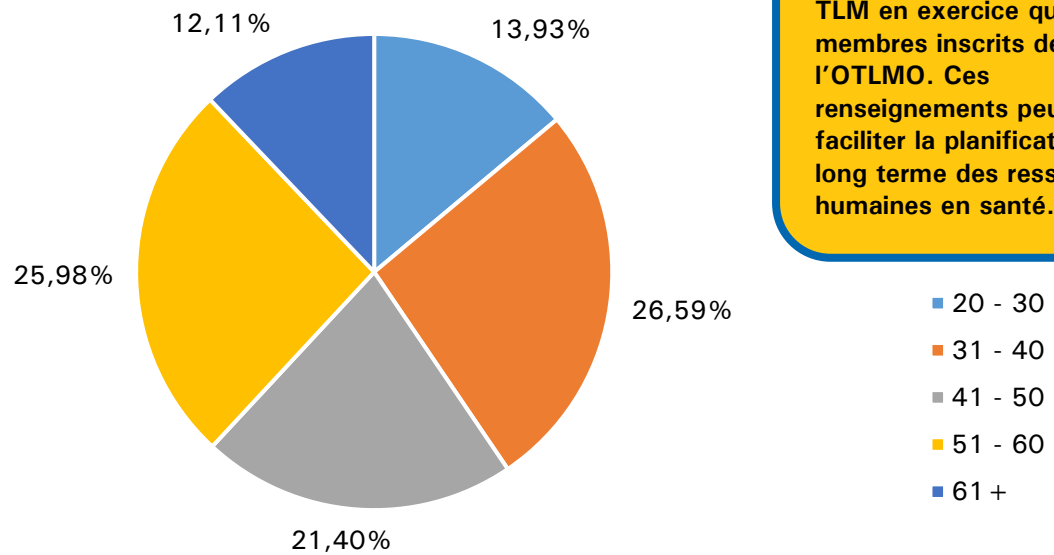
Figure C.2 – Profil d'âge des membres inscrits en exercice de l'OTLMO





## C.2.1 Profil d'âge

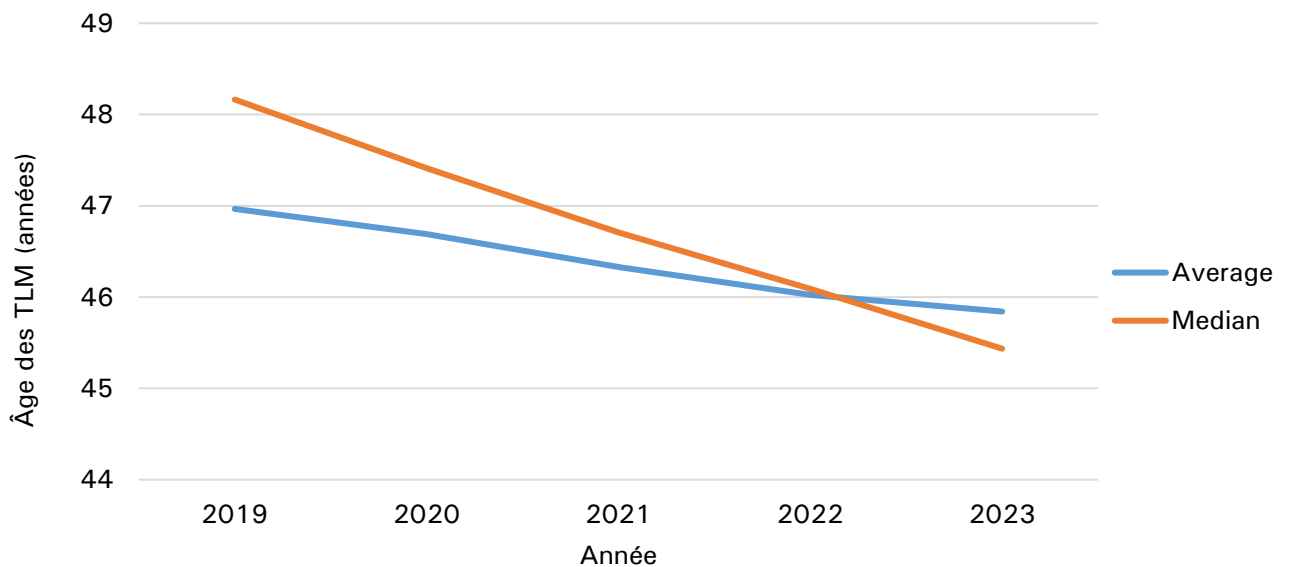
Figure C.2.1.a – Profil d'âge des TLM en exercice



On connaît l'âge de tous les TLM en exercice qui sont membres inscrits de l'OTLMO. Ces renseignements peuvent faciliter la planification à long terme des ressources humaines en santé.

- 20 - 30
- 31 - 40
- 41 - 50
- 51 - 60
- 61 +

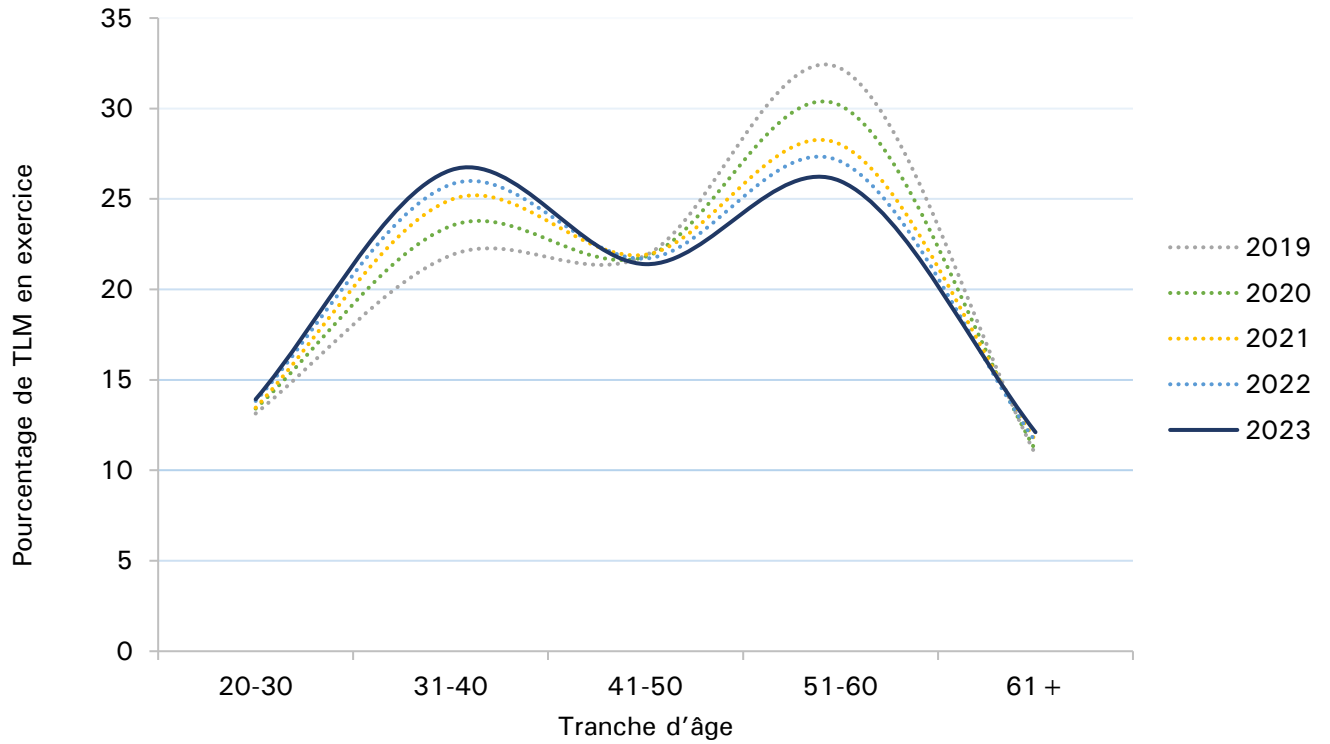
Figure C.2.1.b – Âge moyen et âge médian des TLM en exercice



**Note:** Dans l'ensemble, en 2023, l'âge moyen des TLM en exercice était de 45,75 ans, tandis que leur âge médian était de 45,43 ans. En 2022, l'âge moyen des TLM en exercice était de 45,84 ans, tandis que leur âge médian était de 46,09 ans.



Figure C.2.1.c – Courbe du profil d'âge des TLM en exercice





## C.2.2 Circonscriptions électorales

Figure C.2.2 – Nombre de TLM en exercice dans chaque circonscription électorale

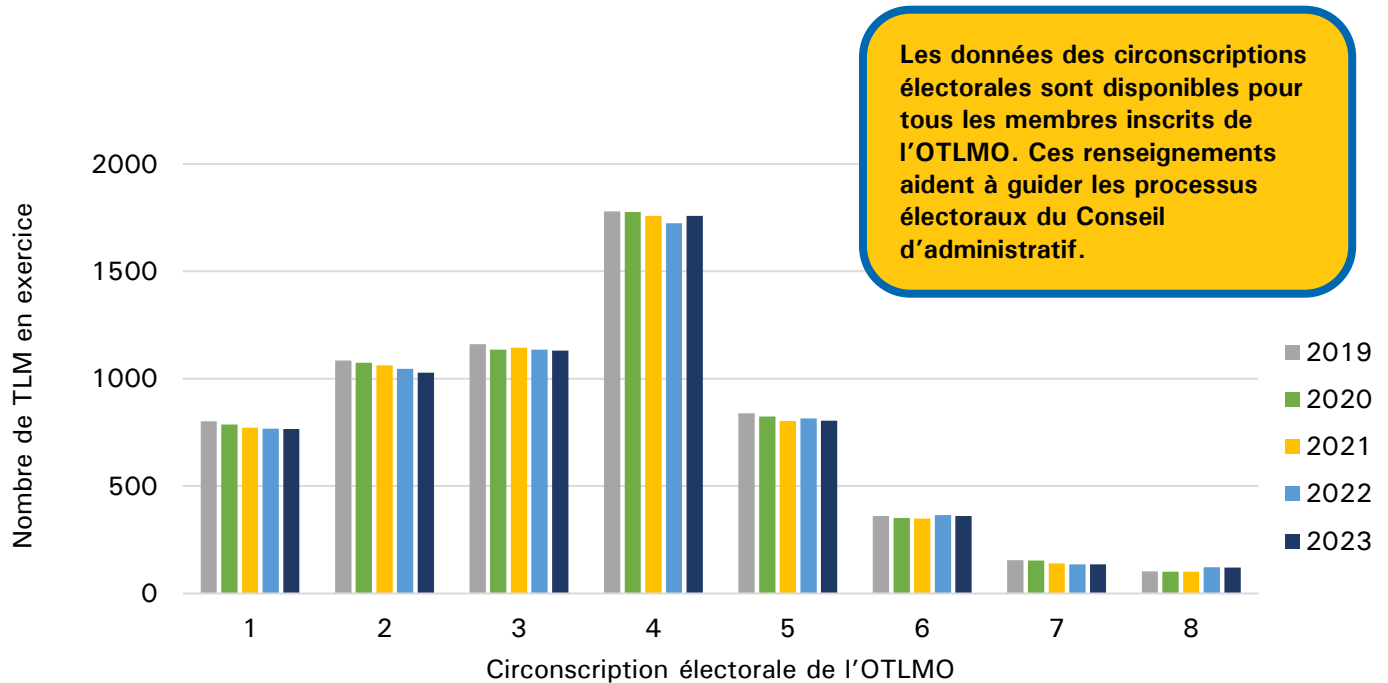


Table C.2.2 – Nombre et pourcentage de TLM en exercice dans chaque circonscription électorale

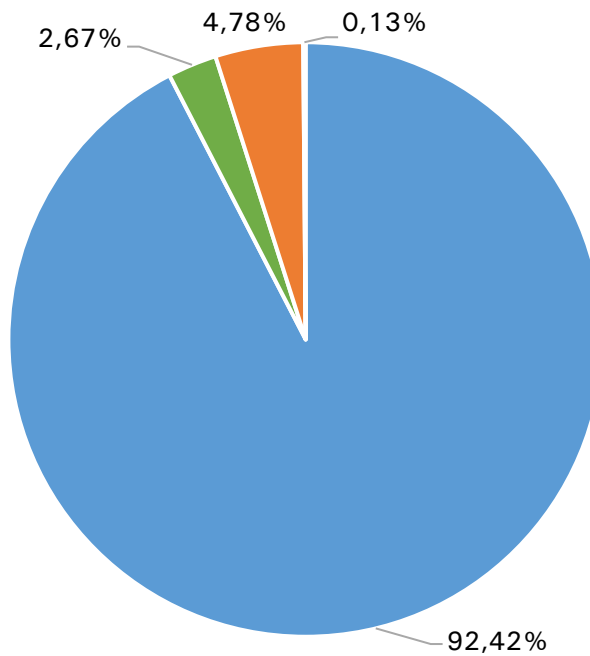
Circonscription électorale		1	2	3	4	5	6	7	8*
Nombre de TLM en exercice	2022	767	1046	1135	1724	815	365	135	122
	2023	766	1028	1131	1758	804	361	135	121
Pourcentage de tous les TLM en exercice	2022	12,56%	17,12%	18,58%	28,22%	13,34%	5,97%	2,21%	2,00%
	2023	12,55%	16,84%	18,53%	28,80%	13,17%	5,91%	2,21%	1,98%

**Note:** La circonscription électorale 8 comprend tous les membres inscrits de l'OTLMO en Ontario et ceux qui exercent leur profession à l'extérieur de la province, et ce, afin d'élire un membre sans fonction déterminée du Conseil d'administration. Les données du tableau C.2.2 font uniquement état des TLM en exercice qui habitent à l'extérieur de l'Ontario.



### C.2.3 Situation d'emploi

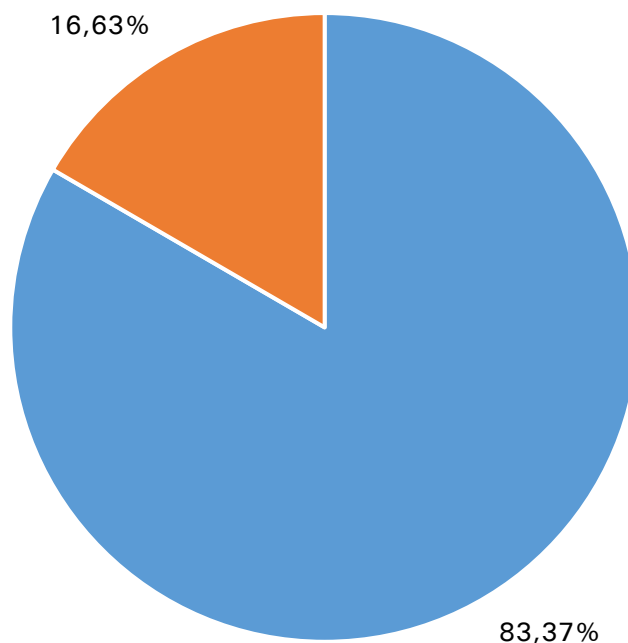
Figure C.2.3.a – Pourcentage de TLM en exercice par catégorie d'emploi



Les catégories d'emploi sont autodéclarées par les TLM durant le processus de renouvellement annuel. En 2023, 6 030 (98,78 %) TLM en exercice ont indiqué une catégorie d'emploi.

- Permanent
- Occasionnel
- Temporaire
- Autonome\*

Figure C.2.3.b – Pourcentage de TLM en exercice selon la situation d'emploi



La situation d'emploi est autodéclarée par les TLM durant le processus de renouvellement annuel. En 2023, 6 030 (98,78 %) TLM en exercice ont indiqué une situation d'emploi.

- Temps plein
- Temps partiel



## C.2.4 Spécialités

Table C.2.4 – Nombre de TLM en exercice par spécialité

Spécialité	Nombre de TLM en exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023
Biochimie	5 501	5 458	5 413	5 398	5 418
Cytogénétique	299	300	300	309	319
Cytologie	261	251	255	252	249
Hématologie	5 478	5 441	5 395	5 385	5 408
Histologie	5 248	5 246	5 240	5 238	5 291
Microbiologie	5 480	5 433	5 393	5 378	5 395
Génétique moléculaire	284	292	298	308	309
Phlébotomie	4 869	4 904	4 922	4 983	5 044
Science transfusionnelle	5 403	5 372	5 336	5 327	5 353
Spécialités précédentes	89	80	67	63	63

**Notes :**

- Les spécialités de la technologie de laboratoire médical sont énumérées à l'annexe 1 du Règlement de l'Ontario 207/94.
- Les TLM peuvent avoir plus d'une spécialité inscrite à leur certificat d'inscription. Cela n'indique pas nécessairement qu'une TLM travaille dans toutes les spécialités énumérées.
- La microbiologie comprend les personnes inscrites dans une ou plusieurs sous-spécialités (bactériologie, parasitologie, mycologie et virologie).





## C.2.5 Principal domaine d'exercice

Table C.2.5 – Nombre de TLM en exercice par principal domaine d'exercice

Principal domaine d'exercice	Nombre de TLM en exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023
Biochimie	1105	1070	1041	1037	1046
Cytogénétique	149	141	136	135	136
Cytologie	215	200	197	194	199
Éducation	52	50	46	51	54
Hématologie	693	666	667	644	656
Histologie	650	645	631	659	668
Contrôle des infections	53	49	46	43	39
Systèmes d'information de laboratoire	88	90	93	95	101
Gestion	241	234	228	245	232
Microbiologie	627	647	669	651	651
Bactériologie	189	159	144	139	136
Virologie	101	151	147	122	116
Génétique moléculaire	188	227	241	231	240
Tests pratiqués au point de service	44	47	49	52	55
Gestion de la qualité	96	94	98	116	112
Recherche	24	23	21	21	19
Science transfusionnelle	510	520	529	507	523
Autres domaines d'exercice (c.-à-d., ventes, prélèvement d'échantillons)	154	147	146	149	147
Non identifiable	1004	971	923	905	900

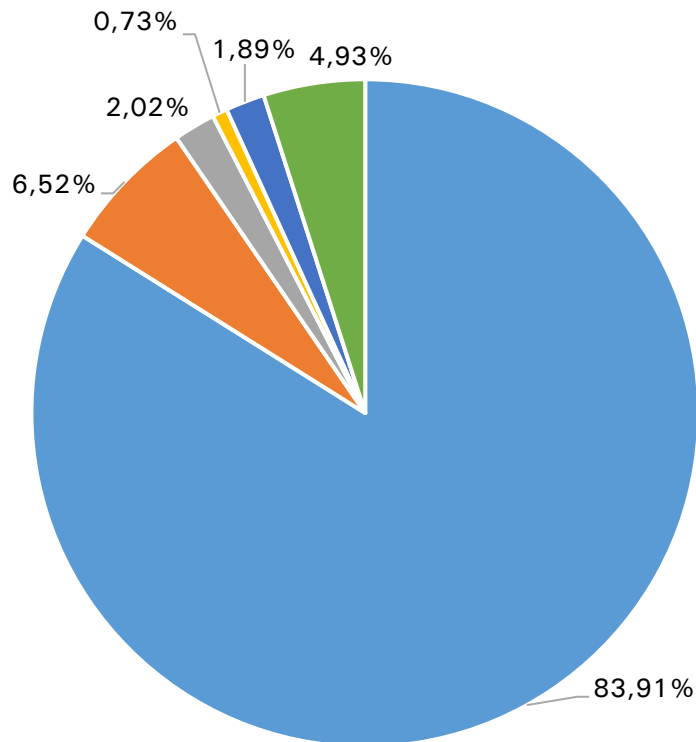
Les rangées ombrées indiquent les sélections en lien avec le « principal domaine d'exercice » qui ne correspondent pas directement à une « spécialité » visée à l'annexe 1 du Règlement de l'Ontario 207/94.

Le principal domaine d'exercice est celui auquel un TLM consacre le plus grand nombre d'heures de travail. Cette information est autodéclarée durant le processus de renouvellement annuel. En 2023, 6 030 (98,78 %) TLM en exercice ont indiqué leur principal domaine d'exercice.



## C.2.6 Fonction principale

Figure C.2.6 – Fonction principale des TLM en exercice



La fonction principale des TLM est autodéclarée durant le processus de renouvellement annuel. En 2023, 6 030 (98,78%) TLM en exercice ont indiqué leur fonction

- Services diagnostiques et thérapeutiques de laboratoire
- Administration
- Gestion de la qualité
- Recherche
- Enseignement postsecondaire
- Autre



## C.2.7 Prestation de formation clinique aux TLM

Table C.2.7.a – Tranche d'âge des TLM en exercice participant à la formation clinique des TLM

Tranche d'âge	Nombre de TLM en exercice participant à la formation clinique des TLM		Pourcentage de TLM en exercice participant à la formation clinique		Pourcentage de TLM participant à la formation clinique pour l'ensemble des TLM en exercice selon la tranche d'âge	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
20-30	159	163	9,19%	9,53%	18,82%	19,18%
31-40	411	412	23,74%	24,09%	26,08%	25,39%
41-50	408	399	23,57%	23,33%	30,77%	30,55%
51-60	512	476	29,58%	27,84%	30,96%	30,01%
61 +	241	260	13,92%	15,20%	34,04%	35,18%

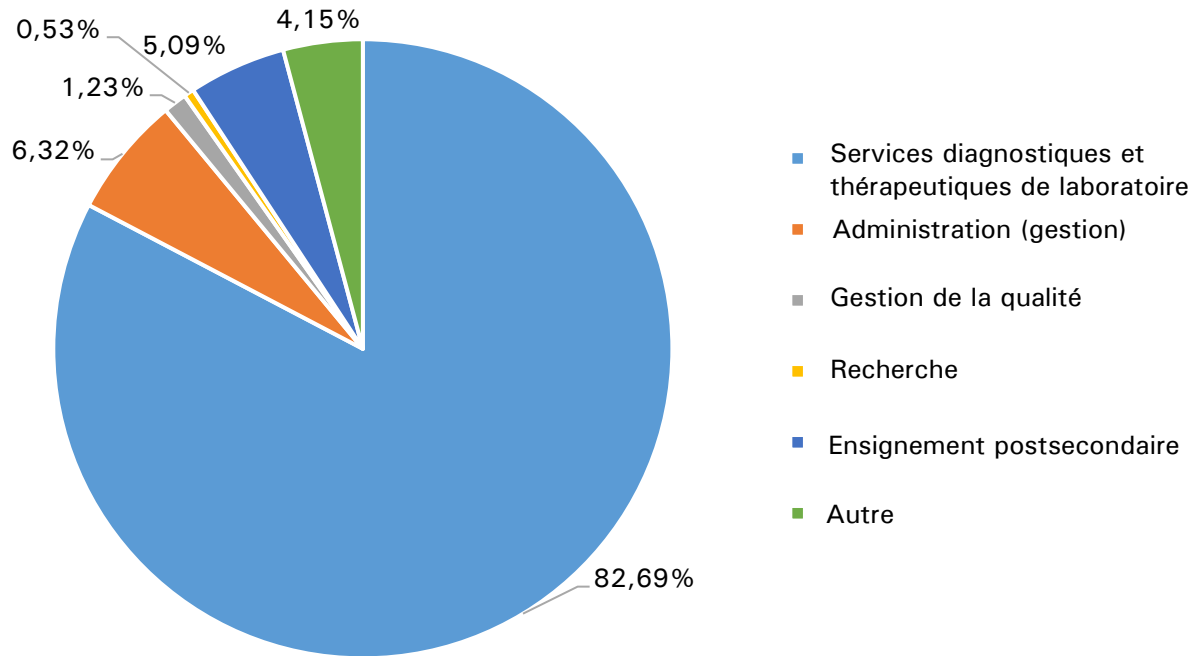
**Note:** Le nombre total de TLM ayant indiqué qu'ils donnent de la formation clinique (à temps partiel ou à temps plein) aux TLM et/ou à d'autres professionnelles et professionnels de la santé était de 1 710 en 2023 et de 1 731 en 2022.

Table C.2.7.b – TLM en exercice participant à la formation clinique, par circonscription électorale

Circonscription électorale	Nombre de TLM en exercice participant à la formation clinique des TLM	Pourcentage de TLM en exercice participant à la formation clinique	Pourcentage de TLM participant à la formation clinique pour l'ensemble des TLM dans la circonscription
1	212	12,22%	27,68%
2	279	16,08%	27,14%
3	328	18,90%	29,00%
4	466	26,86%	26,51%
5	235	13,54%	29,23%
6	114	6,57%	31,58%
7	40	2,31%	29,63%
8	36	2,07%	29,75%



Figure C.2.7 – Fonction principale des TLM participant à la formation clinique



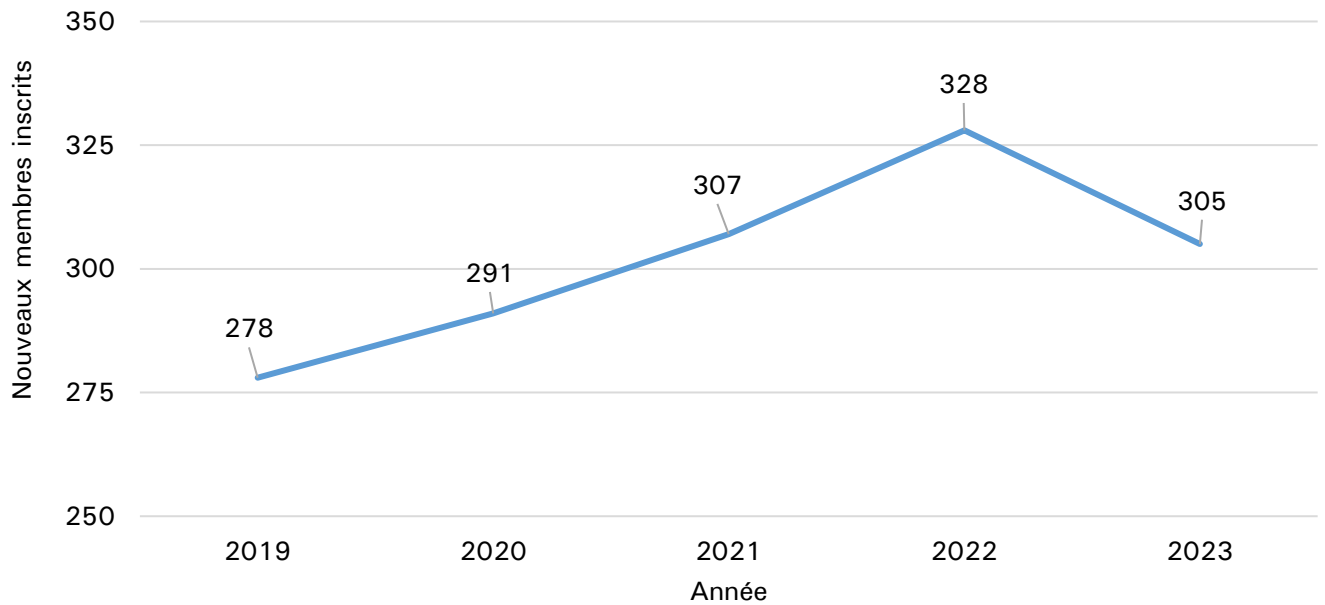


## C.2.8 Nouveaux membres inscrits

Table C.2.8 – Nouveaux membres inscrits chaque année

Nouveaux membres inscrits	2019	2020	2021	2022	2023
Études et formation au Canada	243	258	267	258	245
Études et formation à l'étranger	35	33	40	70	60
Total	278	291	307	328	305

Figure C.2.8.a – Total de nouveaux membres inscrits chaque année





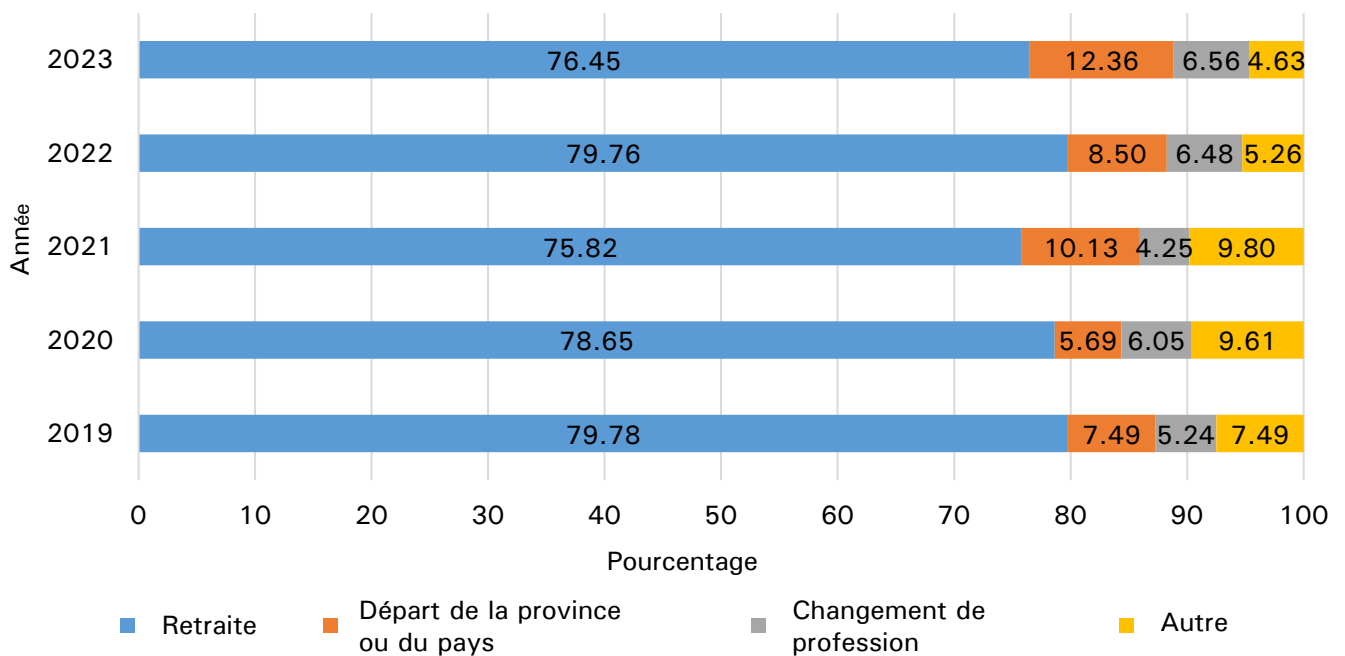
## C.2.9 Démissions

Table C.2.9 – Démissions chaque année

Raisons motivant les démissions	2019	2020	2021	2022	2023
Retraite	213	221	232	197	198
Départ de la province ou du pays	20	16	31	21	32
Changement de profession	14	17	13	16	17
Autre (p. ex. santé, famille)	20	27	30	13	12
Total	267	281	306	247	259

**Note:** Les TLM déclarent les raisons les incitant à abandonner leur inscription à l'OTLMO dans le cadre du processus de démission. Les membres inscrits en exercice et ceux qui sont inactifs peuvent démissionner à tout moment durant l'année ou le processus de renouvellement annuel. Les démissions de chaque année comprennent celles qui ont lieu durant l'année et celles qui se produisent durant le renouvellement annuel.

Figure C.2.9.a – Les raisons les incitant à abandonner leur inscription





## D. Conclusion

### D.1 Résumé

L'analyse et des données de ressources humaines en santé est un outil de planification essentiel par rapport aux besoins actuels et futurs du système de soins de santé. Le Rapport de 2023 sur les ressources humaines en santé de l'OTLMO est le fruit d'une analyse approfondie des données d'inscription de l'organisme.

Il est possible d'interpréter les données présentées dans ce rapport selon diverses perspectives et méthodologies. Les questions auxquelles cette analyse spécifique apporte des réponses peuvent s'avérer d'une grande valeur pour divers intervenants. Cependant, chacun d'entre eux abordera et interprétera les données selon son point de vue. L'OTLMO sera heureux de discuter des conclusions, de présenter d'autres éclairages et de prendre en considération toute autre interprétation des données.

L'OTLMO entend appuyer la planification des ressources humaines en santé pour les technologistes de laboratoire médical en Ontario. Pour communiquer avec nous au sujet des conclusions du présent rapport ou discuter plus en détail d'autres données, veuillez communiquer avec le registrateur et chef de la direction à l'adresse [executiveoffice@cmlto.com](mailto:executiveoffice@cmlto.com).

Pour plus de renseignements sur l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario, veuillez consulter le [www.cmlto.com](http://www.cmlto.com).